

## **Affaire Brossat : notre association totalement blanchie** (février 2012)

Dans le numéro de novembre 2010 de la *Lettre d'Accomplir*, nous avons publié un article de protestation contre l'annonce, par la Ville, de son intention de vendre le Forum des Halles au promoteur Unibail (pour financer des travaux dont Unibail est l'un des principaux bénéficiaires !). Les Verts et l'UMP avaient fait savoir qu'ils voteraient contre cette décision, mais nous étions profondément choqués de constater que les élus socialistes et communistes s'apprêtaient à approuver la vente à prix bradé du cœur de Paris.

Cherchant une explication à l'attitude particulièrement incompréhensible du groupe communiste et de son président Ian Brossat, nous avons formulé une hypothèse que Ian Brossat a considérée comme de la diffamation. Nous avons aussitôt fait disparaître le texte incriminé de notre site et nous avons ouvert nos colonnes à Ian Brossat pour qu'il puisse donner son point de vue. Mais, refusant toute médiation, il a décidé de maintenir sa plainte et de demander la condamnation de notre association et de sa directrice de la publication, Elisabeth Bourguinat, à une amende de 5.000 euros et à une réparation de 20.000 euros, plus les dépens. Si nous avons dû payer de telles sommes, il est clair que notre association n'y aurait pas survécu.

L'audience a eu lieu le 9 décembre. Notre avocate Maître Florence Bourg nous a brillamment défendus, le journaliste Philippe Eliakim a fait un vibrant plaidoyer sur la nécessité de protéger les quelques associations qui, à Paris, osent se poser des questions sur certaines décisions publiques, et le Procureur lui-même, convaincu de notre bonne foi, a demandé notre relaxe, ce qui est très rare. Le jugement, rendu le 3 février (et en ligne sur notre site), nous a totalement blanchis : le juge considère purement et simplement qu'il n'y a pas eu de diffamation ! Comme le disait Audiard, « *La justice, c'est comme la Sainte Vierge. Si on ne la voit pas de temps en temps, le doute s'installe* ».

Mais nos ennuis ne sont pas finis, car Ian Brossat a fait appel de cette décision, alors même que le Parquet avait requis la relaxe et n'avait pas fait appel. Quel est son but ? Cherche-t-il à nous asphyxier financièrement ? Il faut savoir qu'au tribunal correctionnel, même lorsqu'on est reconnu innocent, on ne peut que rarement se faire rembourser ses frais d'avocat par la partie adverse. Or, il est indispensable de prendre un avocat et cela coûte très cher pour une petite structure comme la nôtre ! Même si nous gagnons, la procédure que Ian Brossat a lancée contre nous aura eu pour effet de nous priver d'une partie des ressources qui nous permettent de publier la *Lettre d'Accomplir* ou encore d'attaquer en justice les décisions illégales de la Ville de Paris. Que penser d'un élu communiste qui, après avoir voté la décision de vendre le cœur de Paris à une entreprise du CAC40, semble s'acharner contre une petite association citoyenne ?